

PELINCOUR *info*

NOVEMBRE 2013 - N° 32

2^{ème}



Journée de l'environnement

QUAND ? Le samedi 23/11/2013

OÙ ? A l'école communale de Racour
Rue de Landen 85

Une organisation de
La commune de Lincourt



Des Mains Blanches et du
Comité Environnement Local



Bulletin communal

TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE LINCOURT



Rue de l'Europe, 10 - 4280
HANNUT • Tél.: 019/51.32.16
0495/65.26.03

Rue Baron d'Obin, 85 - 4219
WASSEIGES • Tél.:081/85.51.59



www.funeraillesdeldime.be



Simonet Joseph

Châssis • Cloisons • Electricité

Rue de Lussac 24 • 4287 Lincet
Tél. 0475/97 02 67 • Fax 019/63 65 24
josephsimonet@scarlet.be



57, rue de Landen - 4280 HANNUT
Tél. 019/51 14 96 - Fax : 019/51 27 32

- Pneus tourisme - moto - agraires - poids lourds
- Pièces et accessoires automobiles • Outillage de qualité
- Flexibles hydrauliques sur mesure • Lubrifiants
- Atelier de montage • Entretien de véhicules

Mr. Bricolage

www.mr-bricolage.be

SENGO S.A.
Route de Landen 70
4280 HANNUT
Tél.: 019/51 27 62
@: hannut@mr-bricolage.be

Du lundi au samedi
de 8h30 à 18h30.
Fermé le dimanche.

vous souhaite de bonnes fêtes



PROFITEZ
DES AVANTAGES
DE NOS
CÂRTES DE FIDÉLITÉ



L le mot du Bourgmestre

Bienvenue à la journée de l'ENVIRONNEMENT le samedi 23 novembre prochain

Dans le cadre de la journée de l'arbre en Région wallonne et la distribution gratuite de plants de saule et autres variétés de plantes indigènes, l'Administration communale, le Comité Environnement Local (CEL) et les «Mains blanches» de Lincet sont heureux de vous convier toutes et tous à la

2ème Journée de l'Environnement

qui se tiendra à l'école communale de Racour.

Soutenu sans réserve par le Collège communal et son Bourgmestre, le Comité Environnement Local, nouvellement reconstitué et hyper motivé, vous propose de consacrer votre samedi du 23 novembre prochain à l'ENVIRONNEMENT et au maintien d'un cadre de vie de qualité.

Désireux de répondre aux prescrits de la charte de la BIODIVERSITE et du PLAN MAYA auxquels la Commune de Lincet adhère depuis plus de 2 ans, les bénévoles du CEL et des « Mains blanches » vous concoctent un programme ambitieux pour cette journée dédiée exclusivement à notre ENVIRONNEMENT.

Parmi les nombreuses activités figurent une distribution publique de plants de saule et autres variétés indigènes ainsi qu'une seconde distribution gratuite, sur réservation, de plants de haies et semences de fleurs mellifères au profit des seuls lincennois.

Dans le cadre du PLAN MAYA dont l'objectif consiste à préserver et mieux encore d'augmenter les populations d'abeilles, une rencontre-échange avec nos apiculteurs est programmée ainsi qu'une exposition de matériel apicole.

Une visite guidée des « Tournants » dont la gestion a été dernièrement confiée à l'ASBL « Réserves naturelles – NATAGORA » permettra à celles et ceux parmi vous qui ne connaissent pas encore ce site naturel d'en apprécier la flore et la faune.

Le projet du potager communautaire prendra également son envol avec la première réunion de mise en place avec les candidats jardiniers de l'entité.

En apothéose de cette saison 2013, les courageux bénévoles des « Mains blanches » vous convient à les accompagner à leur dernière balade-propreté à travers les trois villages de l'entité.

L'Administration communale se doit également de soutenir et promouvoir les agriculteurs locaux qui commercialisent en circuit court leurs fruits et légumes ainsi que nos PME actives dans la création et l'entretien d'espaces verts. Un espace leur sera réservé.

Cette journée « verte » se terminera par un souper campagnard ouvert à toutes et tous.

Ensemble, tous ensemble, faisons de LINCENT un village où il fait bon vivre !

Cordialement
François SMET
Secrétaire du CEL

Yves KINNARD
Bourgmestre
En charge de l'Environnement



Quelques gestes simples à réaliser pour vous aider à réduire votre facture d'électricité !

On peut économiser de l'énergie en achetant du matériel qui consomme moins, en faisant des travaux d'isolation, en investissant dans les énergies renouvelables, ou encore en achetant des lampes peu consommatrices.

Mais on peut également économiser simplement en faisant plus attention à la manière dont on vit !

1. Débrancher les chargeurs des portables

Un chargeur d'appareil mobile, comme un téléphone, continue de consommer de l'électricité quand on le laisse branché sans rien charger. Branché en permanence, cet appareil consomme la plupart de son énergie en pure perte !

2. Ne pas laisser les appareils ménagers en veille (machine à café, TV, ordinateur)

Pensez à utiliser des multiprises munies d'interrupteur, cela vous permettra d'éteindre tous les appareils qui y sont branchés en une seule fois !

3. Eteindre la lumière dans une pièce inoccupée

4. Regarder l'emplacement des réfrigérateurs et congélateurs

Si votre réfrigérateur est près du four, s'il a produit du givre, ou si sa grille d'aération est poussiéreuse, sa consommation d'électricité va largement augmenter : 2mm de glace, c'est une surconsommation de 10 % !

5. Éviter les ouvertures à répétition des réfrigérateurs et congélateurs

Quand vous l'ouvrez, pensez à tout ce dont vous avez besoin, car il perd 30 % d'énergie à chaque ouverture !

6. Redécouvrir le couvercle, voire la casserole à pression si vous en avez une !

Quand on met de l'eau dans une casserole avec un couvercle, elle bout plus vite et consomme 3 à 4 fois moins d'énergie ! Gain de temps et d'argent !

Sur le même principe, on peut couvrir les aliments pendant la cuisson et éteindre les plaques une dizaine de minutes avant la fin programmée : elles continueront à faire leur travail !

7. Faire tourner des machines pleines

Un doute par rapport à votre fournisseur ? Consultez régulièrement le simulateur tarifaire de la CWaPE disponible à l'adresse suivante : www.compacwape.be

Cet outil vous permettra de déterminer, à l'aide de votre facture, le fournisseur qui est le plus avantageux pour votre consommation. (Vérifiez tout de même la date de la dernière mise à jour).

Pour le Collège,

La Directrice générale,

L'Echevine en charge
de l'Énergie,

Le Bourgmestre,

Jacqueline BAUDUIN.

Vinciane CUIPERS.

Yves KINNARD.

Belfius

Banque & Assurances

AGENCE DE HANNUT

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
le jeudi jusqu'à 18h00

SELF-SERVICE BANKING

accessible de 6h00 à 24h00

Grand'Place, 5
4280HANNUT
Tél. 019/51.95.50 - Fax 019/51.95.79

AGENCE DE ORP-JAUCHE

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et 14h à 17h00
le jeudi jusqu'à 18h00

SELF-SERVICE BANKING

accessible de 6h00 à 24h00

Place du XI^e Dragons Français, 28
1350 ORP-JAUCHE
Tél. 019/63.01.90 - Fax 065/63.01.99

SCRL HESBAYE - RPM Huy 0459659640 - FSMA 0441132cA-cB



Marc Wiame & Gérald Wiame

Pompes Funèbres
Uitvaartverzorging

DELARBRE

www.pompesfunebres-delarbre.be

Funérarium:

Route de Huy, 91 • 4287 Lincet

T.: 019 63 34 73

F.: 019 63 37 52

Gsm: 0473 62 02 59

pf.delarbre@skynet.be



*Grand merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats*

Voyage annuel des seniors « au Pays de Herve »

- Accueil et visite à l'Espace des Saveurs



- Visite de la Fromagerie du Vieux Moulin



- Repas au restaurant Beaux-Monts



- Visite de la cidrerie Ruwet

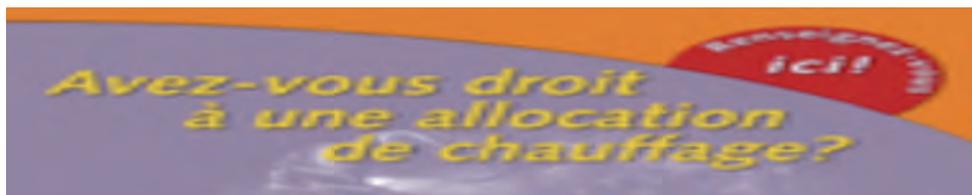


- Visite de la Siroperie d'Aubel



- Goûter au Moulin du Val-Dieu et visite des jardins de l'abbaye.





Le CPAS de Lincent vous informe :

Sur quels combustibles porte l'intervention ?



L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (**gasoil de chauffage**) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), **de pétrole** lampant à la pompe et de **gaz propane** en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).



Qui a droit à cette intervention financière

Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé. A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 16.632,81 €, majoré de 3.079,19 € par personne à charge*.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 16.632,81 €, majoré de 3.079,19 € par personne à charge*. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3 : les personnes sur- endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire **et** qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 2.700 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés **en grande quantité**, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre;

Ce montant dépend du prix facturé du combustible (**maximum de 1500 litres** par période de chauffe et par famille). Pour les personnes qui **se chauffent** au mazout ou au pétrole lampant acheté **à la pompe**, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de Lincent durant une permanence :

Le lundi à l'administration communale de 9 heures à 12 heures

Au CPAS Lincent place Saint Christophe, 1 le jeudi de 9 heures à 12 heures

Et ce dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifera:

si vous appartenez réellement à une des catégories précitées ;



si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention ;
si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,

si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.



Si vous faites partie de la **catégorie 1** :

- votre carte d'identité,
- vignette de mutuelle pour l'ensemble des membres du ménage,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la **catégorie 2** :

- votre carte d'identité,
- vignette de mutuelle pour l'ensemble des membres du ménage,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

Si vous faites partie de la **catégorie 3** :

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes de moins de 3 mois

Où trouver des informations complémentaires pour les 3 premières catégories?

Auprès du CPAS de Lincent 019.65.50.37 ou 0497.97.29.32

Sur le site www.fondschauffage.be

Au numéro gratuit 0800/90 929.

La Secrétaire ai,

Laura BELIN

L'assistante sociale,

Laurence SELS

Le Président,

Albert MORSA



Cher entrepreneur,

En moyenne l'éclairage de votre activité représente environ :

80% de la facture électrique (petits commerces)

40% de la facture électrique (petits commerces avec chambre froide)

A l'heure où l'énergie coûte de plus en plus cher, des **subventions** sont mises à votre disposition pour réduire sensiblement votre facture.

Analyse des consommations électriques

Réalisation d'un audit subsidié pour analyser les consommations électriques, identifier les sources d'économies et vous proposer des solutions rentables.

Montant de la Prime : **50% de la facture** TVAC (Max 1.000 euros)

Remplacement du système d'éclairage intérieur

Remplacement d'appareils d'éclairage et de lampes :

Montant de la Prime : **10 à 30 %** en fonction des économies d'énergie réalisées (Max 10.000 euros)

Gestion des installations électriques

Installation d'un système de gestion des installations électriques d'éclairage et d'appareils inférieurs à 20 kW par appareil (pour pouvoir les éteindre ou les réguler automatiquement) :

Montant de la Prime : **30% de la facture** TVAC (Max 15.000 euros)

Nos services sont à votre disposition, pour répondre à vos questions et vous aider à introduire vos demandes de primes !

N'hésitez pas à contacter notre conseillère énergie !

Pascale Chamberland

Tél : 0476/27.12.07

Mail : energie.orp.lincent@gmail.com

Aux portes de l'hiver...

Conseils pour la collecte des déchets ménagers

Lors des hivers précédents, il a été constaté, lors de grands froids, de nombreux problèmes de vidange des conteneurs et, en particulier, celui des déchets organiques (conteneur vert) qui ont tendance à se compacter et à adhérer aux parois.

Si, après plusieurs tentatives, le collecteur ne parvient pas à vider le conteneur, il sera déposé tel quel devant votre habitation (le conteneur étant pesé à la montée et à la descente du camion de collecte, seule la partie collectée sera comptabilisée en plus de la levée).

Afin d'éviter ces désagréments, il est conseillé, lors de gelées, d'emballer les déchets organiques dans des sacs en papier (sacs à pain, sacs de récupération, etc..) ou dans des sacs compostables portant le logo ci-dessous et de ne pas les tasser.



Rappel du règlement communal général de Police

Section 19 – De la lutte contre le verglas – Du déblaiement de la voie publique en cas de chute de neige ou de formation de verglas

Article 51. Des interdictions

Il est interdit, pendant qu'il gèle, de verser ou de laisser s'écouler de l'eau sur le trottoir, l'accotement ou la chaussée sous quelque prétexte que ce soit.

Article 52. De la sécurité des trottoirs.

Tant en cas de chutes de neige que par temps de gel, dans les parties agglomérées de la commune, tout riverain d'une voie publique doit veiller à aménager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe, ou dont il a la jouissance à un titre quelconque, une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité.

Ils devront à cet égard, se conformer aux réquisitions de la police. Ils pourront, afin de faciliter le travail, répandre du sel en quantité suffisante pour fondre la neige. D'une façon générale, ils veilleront à ce qu'un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant.

Neige et glaces ne pourront être jetées sur la voie publique, elles seront mises en tas sur le bord du trottoir ou de l'accotement le long de la chaussée, de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

Article 53. Des stalactites de glace

Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants.

En attendant leur enlèvement, les personnes visées à l'article précédent ou le gardien en vertu d'un mandat de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leur bien et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

Article 54. Du dégel

En temps de dégel, les personnes visées à l'article 52 doivent veiller constamment à nettoyer les rigoles d'écoulement et pourvoir au dégagement des avaloirs devant leur(s) propriété(s).

Article 55

Dans les différents cas prévus aux articles 52, 53 et 54 les riverains se conformeront de toute manière aux réquisitions formulées par la Police et ce, dans l'intérêt de la circulation et de la sécurité publique.

COMPAREZ AVANT DE VOUS ENGAGER



Editeur responsable : Jean-Marc Delporte - N° d'entreprise : 0314.595.348 - T/0339-13 - © gettyimages.com

TÉLÉPHONE, GSM, INTERNET, TV : OSEZ COMPARER !



La commune de Lincet participe !
Plus d'informations ?

Contactez notre conseillère en énergie :
Pascale Chamberland au 0476/27 12 07





Province de Liège

Commune
de

LINCENT



Enquête publique
en vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code
de l'Environnement (Cat. A.2)

MODIFICATION DU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE
L'AZOTE EN AGRICULTURE

Auteur du Programme: Le Gouvernement wallon

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
31 octobre 2013	6 novembre 2013	Administration communale de Lincent le 20 décembre 2013 à 12h00	Administration communale, rue des Ecoles n°1 à 4287 Lincent

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Nature de la décision à intervenir: adoption du Programme

Autorité compétente: le Gouvernement wallon

Le rapport d'Evaluation Stratégique Environnementale réalisé sur le sujet est consultable à l'Administration communale, Service Environnement chaque jour ouvrable :

- Le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- Les mardi et jeudi de 9h à 12h
- Les mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le lundi de 18h30 à 20h sur rendez-vous uniquement

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Conseiller en environnement. Toute personne peut obtenir des explications relatives au programme auprès du Conseiller en environnement.

Les réclamations et observations sont envoyées par télécopie, par courrier ordinaire ou remise du Conseiller en environnement avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement.

Coordonnées du Conseiller en environnement: François SMET – Tél. : 019/63.02.40, Fax. : 019/63.02.50

A Lincent, le 30 octobre 2013

Par le Collège,

La Directrice générale,,

Le Bourgmestre,

Jacqueline BAUDUIN.

Yves KINNARD.

Etat civil

NAISSANCES du 21/08/2013 au 16/10/2013

21/08/2013	Samuel	Fils de	Ronny Van Nespén et Marie-Noëlle Sion (Lincint)
02/09/2013	Aymeline	Fille de	Sébastien Slowack et Sadbere Tahiraj (Pellaines)
06/09/2013	Micah	Fils de	Nicolas Bumba Malanda et Kathleen De Becker (Pellaines)
20/09/2013	Jérémy	Fils de	Julie Collard (Lincint)
26/09/2013	Mélanie	Fille de	Arnaud Beine et Aurélie Delvaux (Lincint)
14/10/2013	Lily	Fille de	Thomas Ugeux et Coralie van Zyl (Lincint)
16/10/2013	Lorys	Fils de	David Doguet et Nancy Renquin (Lincint)



Félicitations aux heureux parents !

MARIAGES le 14/09/2013

14/09/2013	Christian Louis et Rosario Rodriguez Ruiz (Lincint)
14/09/2013	Jean-Claude Gramme et Isabelle Choisis (Lincint)
14/09/2013	Joris Jans et Liesbeth Weeghman (Lincint)



Nous souhaitons une vie heureuse et prospère à ces couples

DECES du 21/09/2013 au 31/10/2013

Ils nous ont quittés....

21/09/2013	Léon PETRE	71 ans	Epoux de Nicole Collin (Racour)
22/09/2013	Claudia STEFANI	70 ans	Epouse de Marc Descamps (Lincint)
28/09/2013	Jeanne DEBRY	90 ans	Veuve de Albert Boulard (Racour)
02/10/2013	Jean LIBIOULLE	73 ans	Epoux de Maria Janssens (Lincint)
19/10/2013	Angeline SALMON	99 ans	Veuve de Gaston Beine (Lincint)
31/10/2013	Jeanne DEVROEY	74 ans	Epouse de Ernest Frix (Racour)



Nous présentons à toutes les familles dans la peine nos sincères condoléances



Nouvel horaire de la poste :

Lundi : de 16h à 18h

Mardi : de 10h à 12h

Mercredi – Jeudi – Vendredi : de 9h à 11h

Notre société édite depuis plus de 30 ans en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services? Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
par téléphone : **071/74 01 37**
ou par mail : info@regifo.be
www.regifo.be



GARAGE RENAULT PAUL GRENIER SPRL

Mécanique et carrosserie
rue Henri Grenier, 117
Orp-le-Grand

019/63.49.29



RENAULT



Monuments Funéraires
Pierres bleues pour
Bâtiments
Boîtes aux lettres

Caveaux placés dans les 48h
en cas de décès
Exposition 50 monuments (accessible)

On se déplace partout

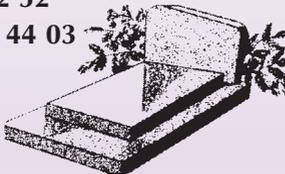
SPRLU

DELAIDE M.

rue Saint-Job, 24 - 1357 HELECINE

Tél. 019/65 52 52

Gsm 0477/86 44 03



michel.delaide@skynet.be

Regifo

Édition

Nous recherchons
des délégués commerciaux
indépendants (H. F.)
clientèle existante et à développer

CONTACT : sprl REGIFO Edition

T. 071/74 01 37

de 8h30 à 17h30

info@regifo.be - www.regifo.be

Regifo

ÉDITION

Ce bulletin est réalisé
par la sprl Regifo Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Tél.: 071/740 137 - Fax: 071/711 576
www.regifo.be
info@regifo.be

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

vous conseiller
en communication,
M. Armand VANDERMEIREN
sera fera un plaisir
de vous rencontrer
0475 / 70 98 02



54, Rue de Huy - 4280 HANNUT
Tél : 019 63 63 14 Parking couvert

Votre supermarché spécialiste des produits frais

Heures d'ouvertures :
lundi de 12h30 à 19h
du mardi au samedi de 8h30 à 19h
dimanche et jours fériés de 8h30 à 12h30



L'équipe de votre supermarché vous souhaite
de joyeux réveillons,
pensez à réserver vos marchandises.



Ouvert du
lundi et samedi de 8h30 à 18h30
mardi à vendredi de 8h30 à 19h00

BOIS - MATERIAUX
ELECTRICITE - SANITAIRE
OUTILLAGE - JARDIN
Tél. 019/51.20.60

Route de Landen 51 D
4280 Hannut

- ✓ Installation chauffage
- ✓ Sanitaire
- ✓ Climatisation
- ✓ Entretien chaudière gaz et mazout «agrée»
- ✓ Habilité gaz naturel
- ✓ Panneaux solaire «agrée»
- ✓ Test de citerne



019 63 31 77
LINCENT



Un service rapide et ce, grâce à un stock important
Une équipe dynamique et expérimentée à votre service
Nos nombreuses réalisations dans la région sont votre garantie